

## Aux membres du Comité

---

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que la prochaine réunion du Comité aura lieu le lundi, 29 novembre 2021 à 17.00 heures à la Mairie de Steinsel.

### Ordre du jour

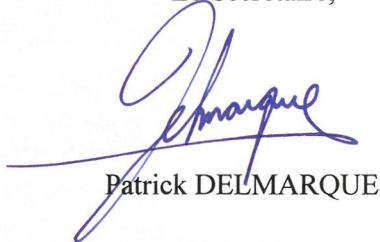
- 1) Informations du Bureau
- 2) Rapport de la séance du comité du 5 juillet 2021
- 3) Département PidalADMIN
  - a. Création d'un poste de secrétaire-rédacteur du groupe de traitement B1, sous-groupe de traitement à attributions particulières à tâche complète (100%)
  - b. Création d'un poste de salarié à tâche intellectuelle (consultant en matière administrative) à tâche partielle (50%)
  - c. Fixation de la rémunération du poste de salarié à tâche intellectuelle (consultant en matière administrative) à tâche partielle (50%)
  - d. Fixation de la rémunération du poste de salarié à tâche intellectuelle à raison de 100% pour les besoins de l'administration (chargé technique)
- 4) Département PidalPOOL
  - a. Suppression d'un poste d'instructeur de natation sous le statut du fonctionnaire communal – groupe de traitement D1 à tâche complète (100%)
  - b. Création d'un poste de surveillant(e) sauna à tâche partielle de 75% et sous le statut du salarié à tâche manuelle
  - c. Création d'un poste de remplaçant (PidalPOOL / PidalFIT / Sauna) à tâche complète (100%) sous le statut du salarié à tâche manuelle
  - d. Fixation de la rémunération du poste de salarié à tâche manuelle à raison de 75% pour les besoins du sauna
  - e. Fixation de la rémunération du poste de salarié à tâche manuelle à raison de 100% pour les besoins des secteurs du département PidalPOOL (PidalPOOL / PidalFIT / Sauna)
- 5) Département PidalCHEF
  - a. Suppression de deux postes de serveurs sous le statut de l'employé privé à tâche complète (100%)

- c. Création de deux postes de serveur(euse) à tâche complète de 100% et sous le statut du salarié à tâche manuelle pour les besoins du restaurant « Aux Berges »
  - d. Fixation de la rémunération des postes de salarié à tâche manuelle à raison de 100% pour les besoins du restaurant « Aux Berges »
- 6) Département PidalSPA
- a. Suppression de deux postes de masseuses sous le statut du salarié à tâche intellectuelle à tâche complète (100%)
  - b. Création de deux postes d'esthéticien(ienne) à tâche complète de 100% et sous le statut du salarié à tâche manuelle pour les besoins du département PidalSPA
  - c. Fixation de la rémunération des postes de salarié à tâche manuelle à raison de 100% pour les besoins du département PidalSPA
- 7) Budget rectifié 2021
- 8) Budget 2022
- 9) Divers
- 10) A huis clos : Affaire de personnel

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

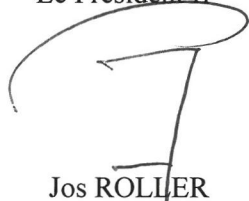
Le Bureau,

Le Secrétaire,



Patrick DELMARQUE

Le Président ff



Jos ROLLER  
Pour le Président empêché  
Le 1<sup>er</sup> vice-président